

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026_47

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 030-213000201-20260720-D2026_47-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
15/07/2026

Date de l'affichage :
15/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 juillet à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Véronique Boniface,
Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna,
Didier Lebois, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Laurent Michel, Philippe Tranchant.

Procurations :
Monsieur Christian Carteyrade donne procuration à Madame Véronique Boniface
Monsieur Philippe Baillot donne procuration à Monsieur André Brundu
Monsieur Fabian Herrero donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Monsieur Santucci Gaël donne procuration à Madame Alexie Dominguez
Madame Karine Dupont donne procuration à Madame Lydia Demunck
Monsieur Sébastien Tricou donne procuration à Carine Hanna

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Didier Lebois

**Délibération n°D2026_47 : Approbation du programme d'acquisition de matériel permettant
l'entretien optimum des terrains de sports du complexe sportif, du plan de financement et demande de
fonds de concours auprès de la Communauté de communes de Petite Camargue**

Exposé : Véronique Boniface

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité de poursuivre le programme d'entretien des terrains de foot et de tennis du complexe
sportif de la commune, en optimisant la résistance des végétaux, tout en diminuant leur arrosage ;

Considérant le PCEAT de la communauté de Communes de Petite Camargue ;

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel agricole ;

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à :

Dépenses	Montant HT
Acquisition d'un micro tracteur	13 450.00 €
Acquisition d'un aérateur de terrain	25 289.00 €
Total HT	38 739.00 €

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours attribué par la
Communauté de communes ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant (€)	Taux
Fonds de concours Communauté de communes	19 369.50 €	50 %
Autofinancement communal	19 369.50 €	50 %

Financeurs

Montant (€) Taux

Total

38 739.00 € 100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le **programme de l'année 2026, d'acquisition d'un matériel permettant l'aération des terrains de sports du complexe sportif** tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : D'approuver le coût prévisionnel de l'opération arrêté à la somme **de 38 739.00€ HT.**

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Article 4 : De solliciter auprès de la Communauté de communes l'attribution d'un fonds de concours d'un **montant de 19 369.50 €**, conformément au règlement en vigueur.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et à la réalisation de ce dossier, ainsi qu'à engager les démarches administratives correspondantes.

Article 6 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Le secrétaire de séance

Le Maire, André BRUNDU

